



**Article 1 : Définition**

Le Moto Club du Puy-en-Velay (43000) organise une épreuve motocycliste d'endurance tout terrain par équipage de 2 pilotes sur une durée de 6 heures, dénommée 6<sup>ème</sup> Trophée « Richard SAINTCT ».

**Article 2 : Date et lieu**

L'épreuve aura lieu les samedi 18 juin et dimanche 19 juin 2011, dans le secteur du camp d'Eycenac autour du circuit de moto-cross Richard Saintct, sur la commune de Vals près le Puy (43750).

**Article 3 : Horaires**

Samedi 18 Juin : 09h30 à 12h30 : Vérifications administrative et technique.

13h00 à 15h30 : Reconnaissances du circuit (1 heure par pilote).

Dimanche 19 Juin : 08h30 à 9h30 : Reconnaissances du circuit (1 tour). 10h00 : Départ 16h00 : Arrivée

**Article 4 : Pilotes et motos admis – Capacité**

L'épreuve est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence NCA, NJC, NCB ou d'une licence 1épreuve.

L'épreuve étant inscrite en zone UE, tous les pilotes de la Communauté Européenne munis d'une licence nationale seront acceptés au départ de l'épreuve.

Seront acceptées toutes les motos à partir de 50 cc conformes à la réglementation F.F.M.

Le nombre d'équipages admis sera limité à 100.

**Article 5 : Equipages**

Les équipages de 2 pilotes seront constitués dès leur inscription. Toutefois, il est prévu une classe « gentlemen » dont les équipages pourront être constitués de 3 pilotes ; un classement spécial sera alors établi à partir de 10 équipages engagés dans cette classe .

**Article 6 : Circuit**

Le circuit d'une longueur de 10 kms sera à parcourir en boucle durant 6 heures .

**Article 7 : Engagements**

Ouverture des engagements le 1<sup>ER</sup> AVRIL et clôture le 17 JUIN 2011.

Le montant de l'engagement est de **70€ par pilote** qui comprend l'inscription à l'épreuve et un maillot moto. Le repas du samedi soir a été fixé à 20 € ; toutefois une formule forfaitaire à **85 € (course + dîner)** sera proposée aux pilotes. Le port du maillot remis aux concurrents à l'inscription sera obligatoire.

**Article 8 : Départ**

Le départ sera de type « Le Mans ».

**Article 9: Ravitaillements**

Les ravitaillements se feront moteur coupé uniquement dans le parc mis en place par l'organisation.

**Article 10 : Classements. Remise des prix**

L'arrivée sera jugée sur l'équipage ayant parcouru le plus grand nombre de tours, Une fois l'heure d'arrivée tombée, le classement scratch sera établi à l'issue de l'épreuve. La remise des prix aura lieu sur le site de l'épreuve après la course.

**Article 11 : Sécurité**

1 médecin urgentiste et un paramédical à moto, 1 ambulance, 4 secouristes, 12 commissaires fixes sur le circuit, 4 marshalls à moto, 3 véhicules 4X4, 5 postes radios reliés au P.C. course.

**Article 12 : Assurance :**

Une assurance a été souscrite conformément à la législation auprès de Assurance Moto Verte (AMV).

**Article 13 : Officiels de l'épreuve :**

Directeur de course : Jacques FILLERE (ODC 054243 ) .

Commissaires : Noël SIGAUD (OCS 184968), Philippe MARTIN (OCS 184967), Franck GOUDON (067621)

VISA LIGUE D'AUVERGNE

VISA FFM